

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 02 juillet 2021

Sous la Présidence de Monsieur Pascal RAPP, 1^{er} vice-président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Jean-Michel BRUN, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL et Bernard COLBUS, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 8

Dont représentés : 0

membres absents : 2

POINT n°1 : Marché de prestation d'hydrocurage - Attribution

Monsieur le Vice-président indique que la consultation est terminée. Après l'ouverture des plis et l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société MALEZIEUX et son offre variante.

L'exposé du Vice-Président entendu,

Vu les procès-verbaux de commission d'appel d'offres et le rapport d'analyse des offres,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec la société MALEZIEUX, sur la base de son offre variante,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Accord-cadre à bons de commande de fourniture de denrées alimentaires - Attribution

Monsieur le Vice-président indique que la consultation est terminée. Après l'ouverture des plis et l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre selon la répartition suivante :

Lot 1 : Paysan Bio Lorrain

Lot 2 : Paysan Bio Lorrain

Lot 3 : Infructueux

Lot 4 : Paysan Bio Lorrain

Lot 5 : Siebert Volailles

Lot 6 : Paysan Bio Lorrain

Lot 7 : Paysan Bio Lorrain

Lot 8 : Infructueux

Concernant les 2 lots infructueux, au vu de l'absence d'offre lors de la consultation, il est possible de signer des marchés sans publicité préalable ni mise en concurrence en vertu des dispositions de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique. Afin de ne pas compromettre le fonctionnement de la cuisine, les services ont déjà contacté un prestataire qui a donné une suite favorable à la demande de la CCHPB. Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer le contrats avec cette entreprise.

L'exposé du Vice-Président entendu,
Vu les procès-verbaux de commission d'appel d'offres et le rapport d'analyse des offres,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les accords-cadres cités en objet avec les sociétés suivantes :
 - Lot 1 : Paysan Bio Lorrain
 - Lot 2 : Paysan Bio Lorrain
 - Lot 4 : Paysan Bio Lorrain
 - Lot 5 : Siebert Volailles
 - Lot 6 : Paysan Bio Lorrain
 - Lot 7 : Paysan Bio Lorrain
- 2) D'autoriser le Président à signer le contrat avec la société Le Marvillois pour le lot 3 déclaré infructueux,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Convention d'affiliation et de partenariat – Restaurant scolaire intercommunal

Monsieur le Vice-président propose au bureau de contractualiser avec la société GV Restauration qui sera en mesure de fournir les denrées dites « de grossiste », en complément des accords-cadres passés avec les producteurs locaux et devant l'absence de réponse au lot 8.

L'exposé du Vice-Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention d'affiliation et de partenariat avec la société GV RESTAURATION,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Contrats de fournitures de denrées alimentaires en circuit court

Monsieur le Vice-président indique au bureau que dans le cadre de la consultation citée en objet, en parallèle de l'appel d'offres lancé pour les principaux lots, certains contrats peuvent être passés sous la forme de la procédure adaptée, grâce à la procédure dite des « petits lots ».

Une large consultation a été menée auprès des producteurs locaux dans le cadre du partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

L'exposé du Vice-Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les contrats de fournitures de denrées alimentaires en circuit court :
 - Contrat pour la fourniture de bœuf avec la SARL Saveurs Charolaises,
 - Contrat pour la fourniture de viande de dinde avec l'EARL des Hautes Terres,
 - Contrat pour la fourniture d'œufs avec la Ptite Basse Cour,
 - Contrat pour la fourniture de lentilles avec l'EARL de la Mance,

- Contrat pour la fourniture de yaourts avec le GAEC des Tormentilles,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Cession de l'Opel Vivaro – EE-718-AZ au Cercle Athlétique de Boulay

Monsieur le Vice-président indique au bureau que dans le cadre des renouvellements des véhicules utilisés par Soli'Bus, le Cercle Athlétique de Boulay a fait une proposition de rachat à la CCHPB pour le véhicule cité en objet.

L'exposé du Vice-Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la proposition de l'association et de fixer le montant de la vente à 1600 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Créations de poste – Attaché territorial et adjoint technique

Monsieur le Vice-Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Président propose donc au bureau les créations de postes suivantes par-rapport au chef de projet Petite Ville de Demain sur lequel le conseil communautaire a délibéré au printemps dernier mais aussi un poste au niveau du restaurant scolaire suite au départ d'un agent non remplacé depuis un an :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour 28/35 ° à compter du 01/07/2021,
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 01/08/2021,

L'exposé du Vice-Président entendu,

Vu le tableau des emplois,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la proposition du vice-président et de modifier en conséquence le tableau des emplois,
- 2) D'acter les mouvements suivants :
 - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 01/08/2021
 - Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour 28/35 ° à compter du 01/07/2021,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Demande de subvention – Chef de projet Petite Ville de Demain – Plan de Financement

Monsieur le Vice-président rappelle au bureau que le conseil communautaire a validé l'embauche du chef de projet financé à 75 % par des crédits de l'Etat (ANAH + Banque des Territoires). Le reste à charge sera

pris en charge par moitié par la ville et par moitié par la CCHPB. Il y a lieu de préciser à ce stade le plan de financement suite au recrutement qui est finalisé.

*L'exposé du Vice-Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) De préciser le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses

Montant du coût du chef de projet : 50383,20 €

Recettes

Subvention ANAH 50 % : 25191,60 €

Subvention Banque des Territoires 25 % : 12595,80 €

Autofinancement 25 % : 12595,80 €

2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Jean-Claude BRETNACHER

Franck ROGOVITZ,

,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Bernard COLBUS,